

Les modalités d'inscription à l'école de musique

Etape 1 : je crée ou je mets à jour mon compte famille (via l'Espace famille)

A noter : sachez que vous avez aussi la possibilité de vous déplacer au centre administratif pour effectuer cette démarche.

J'adresse un mail à espacefamille@villeneuve92.com avec les pièces suivantes pour mettre à jour ou créer mon compte famille. Dans mon mail, je demande le calcul de mon quotient familial.

Pièces à fournir :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de tous les membres du foyer
- Dernière quittance de loyer pour les locataires ou taxe foncière pour les propriétaires
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2024 (les 4 volets)
- Attestation de paiement des Allocations familiales datant de moins de 3 mois
- 3 derniers bulletins de salaire ou dernières notifications de Pôle Emploi ou attestation d'inscription à une formation des 2 parents
- Notifications de pensions diverses
- Pour les personnes séparées ou divorcées, fournir le jugement de divorce.

Etape 2 : je procède à l'inscription pédagogique à l'école de musique

Attention : aucune réinscription ou inscription ne sera acceptée sans les documents suivants

Pièces à fournir pour l'inscription ou réinscription :

- Quotient familial calculé par l'espace famille de Villeneuve-la garenne
- Attestation d'assurance civile ou extrascolaire 26-27
- En cas de location d'instrument, une assurance pour celui-ci sera demandée.

Pour rappel :

La Formation Musicale (FM) (cours collectif) :

- de 1h00 à 1h30 selon le niveau de l'élève (cursus)

Les cours de « pratique instrumentale » :

- de 0h30 à 1h00 selon le niveau de l'élève (cursus)

La pratique collective :

- de 0H30 à 2H00 selon les pratiques

La pratique collective est OBLIGATOIRE.

Une liste des pratiques collectives vous sera proposée lors de l'inscription ou réinscription ; cependant le choix de l'élève devra être validé par les professeurs en septembre (une autre pratique collective peut être proposée).

Inscriptions et réinscriptions à l'école de musique année (2026-2027)

Avant l'été

- du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet 2026

À la rentrée

- dès le lundi 24 août

Horaires et jours d'ouverture

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00
- mercredi : de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- samedi de 9h30 à 12h30